

**RÉPONSES DU TRANSPORTEUR ET DU DISTRIBUTEUR AUX
ENGAGEMENTS N° 2, 3, 4, 6 ET 7**

**PRIS DANS LE CADRE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL RELATIVE
AUX MODIFICATIONS À L'ASC 715**

Engagement n° 2

Veillez concilier l'écart lié à la non capitalisation des autres composantes et l'écart lié à la modification de la méthode de répartition, présentés à la pièce [B-0015](#), tableau R-2.4 :

(en M\$)	Coût de retraite	Autres régimes
Quote-part du Transporteur :		
Écart lié à la non capitalisation des autres composantes	-13,1	+2,4
Écart lié à la modification de la méthode de répartition	-35,9	+6,7
Quote-part du Distributeur :		
Écart lié à la non capitalisation des autres composantes	-24,5	+4,5
Écart lié à la modification de la méthode de répartition	+21,2	-3,6

Veillez également concilier ces écarts présentés aux tableaux R-6.1A et R-6.1B à la pièce B-0015.

Réponse à l'engagement n° 2 :

1 **Le Transporteur et le Distributeur tiennent à mentionner que les écarts liés à**
 2 **la non-capitalisation présentés au tableau R-2.4 de la demande de**
 3 **renseignements n°1 de la Régie¹ ont été établis uniquement sur la base des**
 4 **composantes des revenus requis en considérant que le seul impact lié à la**
 5 **non-capitalisation était celui associé à la rubrique Coûts capitalisés des**
 6 **revenus requis. Cependant, cette méthode d'évaluation ne tient pas compte**
 7 **de l'ensemble des coûts qui sont directement imputés aux investissements.**
 8 **Pour bien évaluer les impacts des modifications à la norme ASC 715 et du**
 9 **changement de méthode de répartition, il est important de faire ressortir**
 10 **l'impact global sur la répartition des coûts, soit l'impact sur les revenus**
 11 **requis et l'impact sur le bilan. L'exercice de conciliation des tableaux**
 12 **demandé par la Régie n'est donc plus nécessaire. Le Transporteur et le**
 13 **Distributeur poursuivent leurs travaux pour faire ressortir distinctement et**
 14 **dans leur intégralité les écarts liés à la non-capitalisation et à la méthode de**
 15 **répartition pour l'année 2018.**

16 **Les tableaux E-2A (coût de retraite) et E-2B (coût des autres régimes)**
 17 **illustrent le calcul des écarts selon leurs différentes sources, ce qui inclut la**
 18 **quote-part directement imputée aux investissements (incluant les travaux**
 19 **d'Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés**
 20 **(HQ Équipement).**

¹ Pièce HQT-D-2, document 1, page 11.

Tableau E-2A

Illustration du calcul des écarts du coût de retraite liés à la non-capitalisation des autres composantes et au changement de méthode de répartition – Données reconnues pour 2017 (M\$)

TRANSPORTEUR				
Coût de retraite	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part aux revenus requis	17,9%	17,9%	18,9%	4,4
	78,4	78,4	82,8	Note 1
Autres composantes du coût de retraite	(349)	(349)	(349)	
Quote-part aux revenus requis	17,9%	29,1%	33,2%	
	(62,5)	(62,5)	(62,5)	
Écart lié à la non capitalisation		(39,1)	(39,1)	Note 2
Écart lié au changement de méthode		-	(14,3)	Note 3
	(62,5)	(101,6)	(115,9)	(14,3)
Total revenus requis	15,9	(23,2)	(33,1)	
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%	11,2%	11,2%	
	49,1	49,1	49,1	
Autres composantes du coût de retraite	(349)	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%			
	(39,1)			
Total bilan	10,0	49,1	49,1	-

DISTRIBUTEUR				
Coût de retraite	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part aux revenus requis	25,8%	25,8%	27,6%	7,9
	113,0	113,0	120,9	Note 1
Autres composantes du coût de retraite	(349)	(349)	(349)	
Quote-part aux revenus requis	25,8%	33,5%	29,0%	
	(90,0)	(90,0)	(90,0)	
Écart lié à la non capitalisation		(26,8)	(26,8)	Note 2
Écart lié au changement de méthode			15,6	Note 3
	(90,0)	(116,8)	(101,2)	15,6
Total revenus requis	23,0	(3,8)	19,7	
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%	7,7%	7,7%	
	33,7	33,7	33,7	
Autres composantes du coût de retraite	(349)	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%			
	(26,8)			
Total bilan	6,9	33,7	33,7	-

Quotes-parts aux revenus requis et au bilan des autres composantes du coût de retraite	
	62,6%
	62,2%

Sommaire des impacts			
	HQT	HQD	Total
Note 1	4,4	7,9	12,3
Note 2	(39,1)	(26,8)	(65,9)
Note 3	(14,3)	15,6	1,3
	(49,0)	(3,3)	(52,3)

Note 1 : L'information de gestion liée à la retraite a été raffinée pour le cheminement de coût entre les unités fournisseurs lors de l'analyse des impacts des modifications à l'ASC 715. Cela ne découle pas des modifications à l'ASC 715.

Note 2 : Les modifications à l'ASC 715 ne permettent plus la capitalisation des autres composantes du coût des ASF.

Note 3 : Le total de l'impact direct pour chacune des divisions du changement de méthode au niveau du coût de retraite est non significatif

1 **Comme le démontre le tableau E-2A, les impacts avant et après les**
2 **modifications à l'ASC 715 pour le coût de retraite incluent trois types d'écarts,**
3 **soit des écarts liés :**

- 4 • **Au raffinement de l'information de gestion relative au cheminement de**
5 **coût entre les unités fournisseurs ;**
- 6 • **À la non-capitalisation des autres composantes du coût des ASF ;**
- 7 • **Au changement de méthode de répartition.**

8 **Eu égards au raffinement de l'information de gestion relative au cheminement**
9 **de coût entre les unités fournisseurs, Hydro-Québec a, dans son analyse des**
10 **impacts des modifications à la norme ASC 715, dû raffiner son calcul de**
11 **répartition. Auparavant, aucune information de gestion relative à la facturation**
12 **interne entre fournisseurs n'était évaluée distinctement et aucun ajustement**
13 **n'était considéré pour l'impact du coût de retraite sur la facturation des unités**
14 **fournisseurs à d'autres unités fournisseurs. L'intégration de 349 M\$ dans le**
15 **montant à répartir, lié au coût des services rendus, a permis de constater qu'il**
16 **pouvait y avoir un impact important au niveau de la facturation**
17 **inter-fournisseurs et que cet impact devait être corrigé. Afin de raffiner la**
18 **répartition du coût des services rendus, les pourcentages de répartition ont**
19 **été ajustés pour tenir compte de cette réalité.**

Tableau E-2B

Illustration du calcul des écarts du coût des autres régimes liés à la non-capitalisation des autres composantes et au changement de méthode de répartition – Données reconnues pour 2017 (M\$)

TRANSPORTEUR				
Autres régimes	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part aux revenus requis	18,9%	18,9%	18,9%	
	8,5	8,5	8,5	-
<u>Autres composantes du coût des ASF</u>	64	64	64	
Quote-part aux revenus requis	18,9%	30,2%	33,2%	
	12,1	12,1	12,1	
Écart lié à la non capitalisation		7,2	7,2	Note 1
Écart lié au changement de méthode		-	1,9	Note 2
	12,1	19,3	21,2	1,9
Total revenus requis	20,6	27,8	29,7	
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%	11,2%	11,2%	
	5,0	5,0	5,0	
<u>Autres composantes du coût des autres régimes</u>	64	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%			
	7,2			
Total bilan	12,2	5,0	5,0	

DISTRIBUTEUR				
Autres régimes	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part aux revenus requis	27,6%	27,6%	27,6%	
	12,3	12,3	12,3	-
<u>Autres composantes du coût des autres régimes</u>	64	64	64	
Quote-part aux revenus requis	27,6%	35,3%	29,0%	
	17,7	17,7	17,7	
Écart lié à la non capitalisation		4,9	4,9	Note 1
Écart lié au changement de méthode			(4,0)	Note 2
	17,7	22,6	18,6	(4,0)
Total revenus requis	30,0	34,9	30,9	
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%	7,7%	7,7%	
	3,5	3,5	3,5	
<u>Autres composantes du coût des autres régimes</u>	64	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%			
	4,9			
Total bilan	8,4	3,5	3,5	

Quotes-parts aux revenus requis et au bilan des autres composantes du coût des autres régimes	65,4%	62,2%
--	--------------	--------------

Sommaire des impacts	HQT	HQD	Total
Note 1	7,2	4,9	12,1
Note 2	1,9	(4,0)	(2,1)
	9,1	0,9	10,0

Note 1 : Les modifications à l'ASC 715 ne permettent plus la capitalisation des autres composantes du coût des ASF.

Note 2 : Le total de l'impact direct pour chacune des divisions du changement de méthode au niveau du coût des autres régimes est non significatif

1 Comme illustré dans ces tableaux, en vertu de la méthode actuelle, les unités
2 réglementées reçoivent près de 63 % du crédit des autres composantes du
3 coût de retraite (voir tableau E-2A), soit 44 % aux revenus requis et 19 %
4 incorporé aux coûts des immobilisations (incluant les travaux réalisés par le
5 groupe HQ Équipement). Avec la méthode proposée, le montant des autres
6 composantes du coût de retraite attribué aux unités réglementées serait de
7 62 %, il s'agit donc d'un impact non significatif.

8 Quant au coût des autres régimes, les unités réglementées doivent en
9 assumer environ 65 % selon la méthode actuelle (voir tableau E-2B), soit
10 environ 46 % aux revenus requis et 19 % incorporé aux coûts des
11 immobilisations. Avec la méthode proposée, le montant des autres
12 composantes du coût des autres régimes attribué aux unités réglementées est
13 de 62 %, il s'agit donc d'une baisse de coûts à ce niveau.

14 Le Transporteur et le Distributeur rappellent que l'impact total du changement
15 de méthode pour les autres composantes du coût des ASF est non significatif
16 alors que la méthode proposée comporte également les avantages suivants :

- 17 • Cette méthode est facile à implanter ;
- 18 • Cette méthode est cohérente conceptuellement avec les modifications
19 apportées à l'ASC 715 ;
- 20 • Cette méthode assure la non-capitalisation des autres composantes du
21 coût des ASF, en conformité avec les modifications à l'ASC 715 ;
- 22 • Les montants qui auraient été comptabilisés en réduction des coûts
23 aux immobilisations sans les modifications à la norme ASC 715
24 viennent plutôt réduire plus rapidement les revenus requis du
25 Transporteur et du Distributeur.

26 Comme référés dans les tableaux E-2A et E-2B, les tableaux E-2C et E-2D
27 intègrent respectivement les quotes-parts du Transporteur et du Distributeur
28 dans le coût des ASF pour 2017 en %, selon les données reconnues pour 2017
29 ainsi que selon celles ajustées des modifications à l'ASC 715.

Tableau E-2C
Composantes du coût de retraite et du coût des autres régimes intégrant les
quotes-parts en % – Données reconnues pour 2017 (M\$)

	Reconnues 2017			
	Coût de retraite		Coût des autres régimes	
Composantes du coût des ASF				
Coût des services rendus	438		45	
Intérêts sur l'obligation	781		49	
Rendement prévu des actifs	(1 390)		(3)	
Amortissement de la perte actuarielle nette	260		23	
Amortissement des services passés	-		(5)	
Total d'Hydro-Québec	89		109	
Quote-part du Transporteur				
Masse salariale	13,6	15,3%	16,7	15,3%
Charges de services partagés	4,8	5,4%	7,0	6,4%
Coûts capitalisés	(3,3)	-3,7%	(4,1)	-3,7%
Frais corporatifs	0,8	0,9%	1,0	0,9%
Total Transporteur	15,9	17,9%	20,6	18,9%
Quote-part du Distributeur				
Masse salariale	21,6	24,3%	26,5	24,3%
Charges de services partagés	7,0	7,9%	10,3	9,4%
Coûts capitalisés	(6,3)	-7,1%	(7,7)	-7,1%
Frais corporatifs	0,7	0,8%	0,9	0,8%
Total Distributeur	23,0	25,8%	30,0	27,6%

Tableau E-2D
Composantes du coût de retraite et du coût des autres régimes intégrant les
quotes-parts en % – Données reconnues pour 2017 et ajustées des
modifications à l'ASC 715 (M\$)

	Reconnues 2017 et ajustées des modifications à l'ASC 715			
	Coût de retraite		Coût des autres régimes	
Composantes du coût des ASF				
Coût des services rendus	438		45	
Autres composantes du coût de retraite				
• Intérêts sur l'obligation	781		49	
• Rendement prévu des actifs	(1 390)		(3)	
• Amortissement de la perte actuarielle nette	260		23	
• Amortissement des services passés			(5)	
	(349)		64	
Total d'Hydro-Québec	89		109	
Quote-part du Transporteur				
Coût des services rendus				
• Masse salariale	66,9	15,3%	6,9	15,3%
• Charges de services partagés	28,4	6,4%	2,9	6,4%
• Coûts capitalisés	(16,4)	-3,7%	(1,7)	-3,7%
• Frais corporatifs	3,9	0,9%	0,4	0,9%
	82,8	18,9%	8,5	18,9%
Autres composantes du coût de retraite	(115,9)	33,2%	21,2	33,2%
Total Transporteur	(33,1)		29,7	
Quote-part du Distributeur				
Coût des services rendus				
• Masse salariale	106,5	24,3%	10,9	24,3%
• Charges de services partagés	41,6	9,4%	4,2	9,4%
• Coûts capitalisés	(30,8)	-7,1%	(3,2)	-7,1%
• Frais corporatifs	3,6	0,8%	0,4	0,8%
	120,9	27,6%	12,3	27,6%
Autres composantes du coût de retraite	(101,2)	29,0%	18,6	29,0%
Total Distributeur	19,7		30,9	

Engagement n° 3

Veuillez compléter les réponses aux questions 3.6 et 3.7 présentées à la pièce [B-0015](#), en fournissant une démonstration chiffrée de l'application de la méthode actuelle et celle proposée pour la répartition des autres composantes du coût de retraite entre les unités d'affaires.

Réponse à l'engagement n° 3 :

- 1 Les tableaux E-3A et E-3B présentent respectivement une illustration des
- 2 méthodes de répartition actuelle et proposée. Un code de couleur est utilisé
- 3 afin de faciliter le lien avec le tableau E-3C.

Tableau E-3A
Illustration de la méthode de répartition actuelle

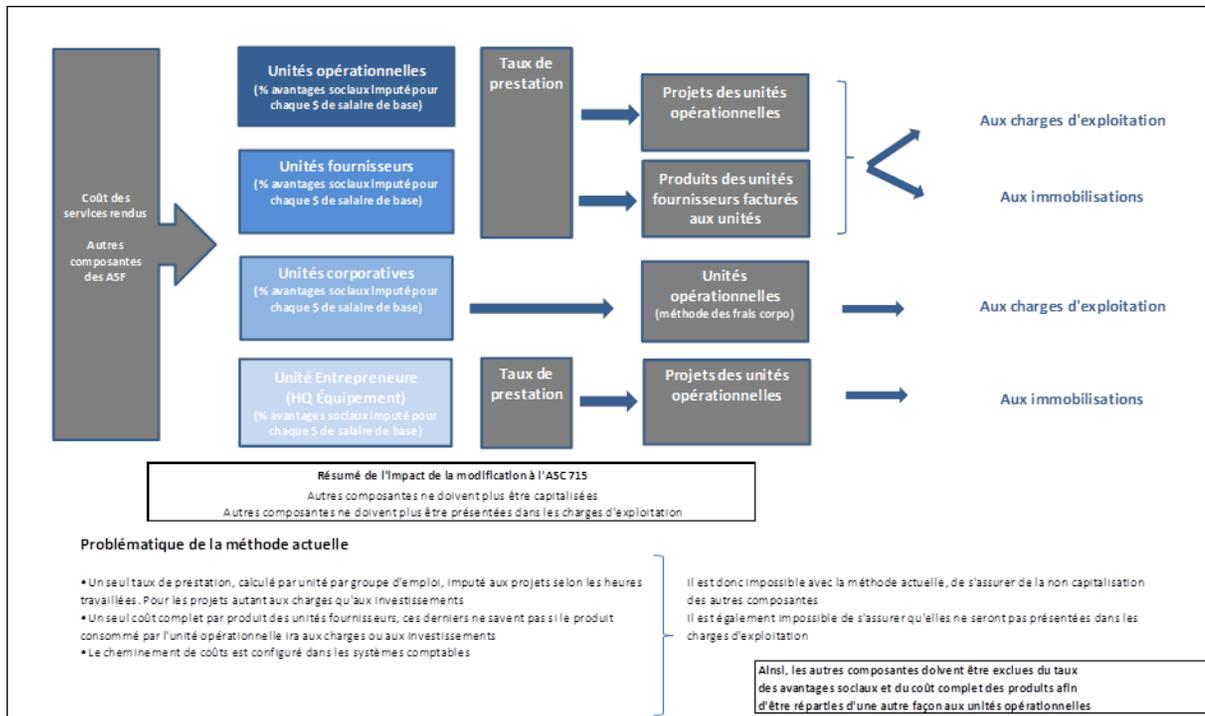
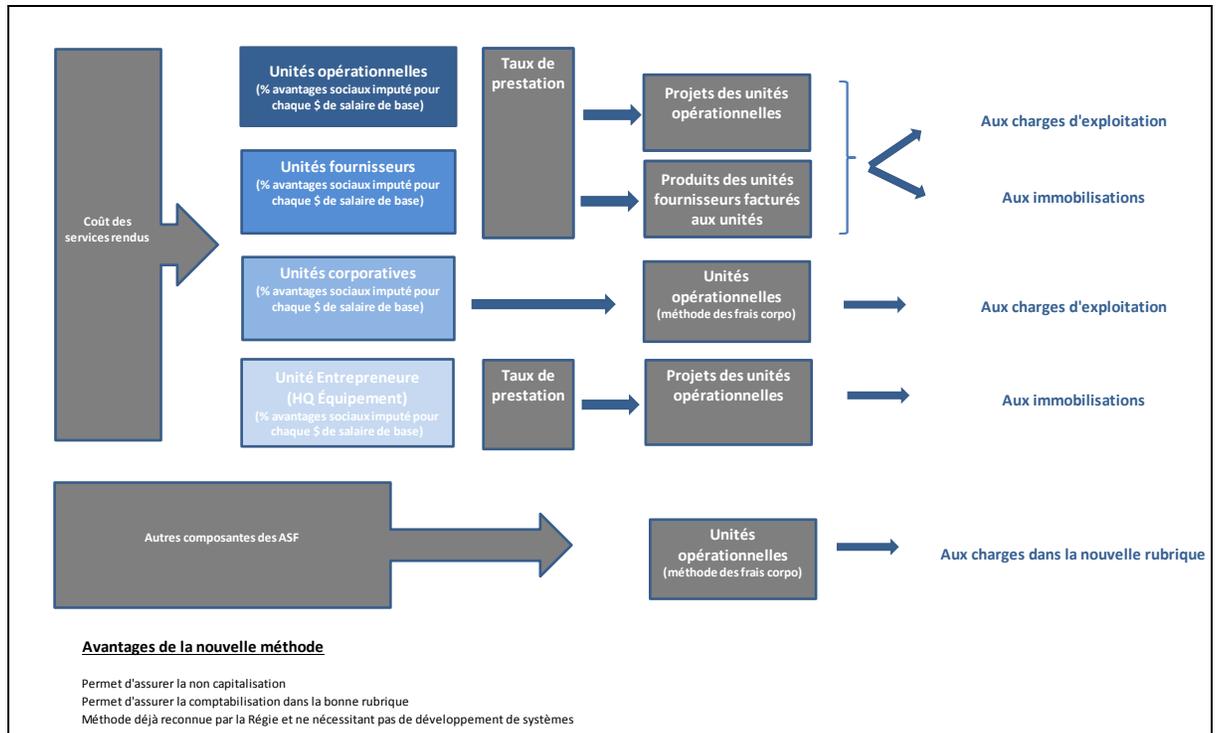


Tableau E-3B
Illustration de la méthode de répartition proposée



1 **Le détail du calcul des quotes-parts du coût de retraite selon la méthode**
2 **actuelle est présenté au tableau E-3C.**

Tableau E-3C
Détail du calcul des quotes-parts du Transporteur et du Distributeur
du coût de retraite selon la méthode actuelle – Données autorisées
2017

	Inducteurs			Transporteur	Distributeur
	Libellé	Description	Formule	% des ASF d'HQ	% des ASF d'HQ
Masse salariale	Salaires de base	Répartition des ASF à l'ensemble des unités proportionnellement aux salaires de base de l'unité sur les salaires de base d'Hydro-Québec.	$\frac{\text{Salaires de base de l'unité}}{\text{Salaires de base d'Hydro-Québec}}$	15,3%	24,3%
Charges de services partagés (provenant des unités fournisseurs)	Services partagés consommés	Répartition des ASF des Fournisseurs de services partagés et des unités corporatives aux unités proportionnellement aux services partagés consommés par l'unité.	$\frac{\text{Services partagés consommés de l'unité}}{\text{Services partagés d'Hydro-Québec}}$	5,4%	7,9%
Coûts capitalisés (Note 1)	Heures aux investissements	ASF de l'unité multipliés par le % d'effort aux investissements de l'unité.	$\frac{\text{Heures aux invest. de l'unité}}{\text{Heures productives de l'unité}}$	-3,7%	-7,1%
Frais corporatifs (provenant des unités corporatives Note 2)	- Charges primaires à l'exploitation - Valeur nette des immobilisations - Services partagés consommés par l'unité.	ASF des unités corporatives non considérés dans les services partagés multipliés par le taux de répartition des frais corporatifs : - 50% selon les charges primaires à l'exploitation, - 50% selon la valeur nette des immobilisations, - Répartition des unités fournisseurs selon les services partagés consommés par les unités opérationnelles	Voir le calcul présenté en réponse à l'engagement no 7	0,9%	0,8%
Total				17,9%	25,8%

Note 1: La quote-part de l'unité entrepreneure (HQ Équipement) n'est pas considérée dans le tableau car elle ne fait pas partie du revenu requis, cette dernière étant imputée directement aux investissements.

Note 2: Méthode utilisée pour la répartition des autres composantes des ASF dans la méthode proposée.

- 1 **La démonstration chiffrée de l'application de la méthode actuelle et de celle**
- 2 **proposée pour la répartition des autres composantes du coût de retraite entre**
- 3 **les unités d'affaires est présentée respectivement aux tableaux E-7A et E-7B**
- 4 **de la réponse à l'engagement n° 7.**

Engagement n° 4

Veillez compléter le tableau R-4.3 de la pièce [B-0015](#), en fournissant les quotes-parts du Transporteur et du Distributeur (en M\$ et %) pour le coût de retraite et le coût des autres régimes ainsi que pour chacune des années de 2009 à 2018.

Réponse à l'engagement n° 4 :

- 1 Les informations demandées pour les années 2009 à 2018 sont présentées
2 dans le tableau E-4.

Tableau E-4
Quotes-parts du Transporteur et du Distributeur (en M\$ et %) pour le coût de
retraite et le coût des autres régimes pour les années 2009 à 2018

Coût de retraite	Réel								Année de base	Année témoin
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total Hydro-Québec Référentiel	62 PCGR	21 PCGR	123 PCGR	156 IFRS	523 IFRS	349 IFRS	416 IFRS / US GAAP	100 US GAAP	22 US GAAP	68 US GAAP
Transporteur										
Quote-part du coût de retraite (M\$)	10,6	3,6	21,0	26,6	89,7	60,6	73,3	18,1	4,4	13,4
Quote-part du coût de retraite (%) ¹	17%	17%	17%	17%	17%	17%	18%	18%	20%	20%
Distributeur										
Quote-part du coût de retraite (M\$)	18,7	6,3	37,0	47,4	154,2	98,3	110,6	26,5	5,9	18,6
Quote-part du coût de retraite (%) ¹	30%	30%	30%	30%	29%	28%	27%	27%	27%	27%

¹ Le coût de retraite publié pour les années 2009 et 2010 était composé du coût de retraite net des prestations aux investissements mais excluait la facturation interne et les frais corporatifs. Ce coût était respectivement pour 2009 et 2010 de 7,6 M\$ et 2,5 M\$ pour le Transporteur et de 15 M\$ et 4,7 M\$ pour le Distributeur. Depuis 2011, année de création du compte d'écart du coût de retraite, le coût de retraite est suivi pour chacune des rubriques. Aux fins de comparabilité, les années 2009 et 2010 ont donc été redressées à partir des hypothèses de l'année 2011.

Autres régimes	Réel								Année de base	Année témoin
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total Hydro-Québec Référentiel	99 PCGR	114 PCGR	113 PCGR	89 IFRS	49 IFRS	90 IFRS	108 IFRS / US GAAP	120 US GAAP	113 US GAAP	108 US GAAP
Transporteur										
Quote-part des APRA (M\$)	16,9	19,5	19,3	15,2	8,4	15,6	19,0	23,1	22,1	21,2
Quote-part selon répartition du coût de retraite (%) ²	17%	17%	17%	17%	17%	17%	18%	18%	20%	20%
Distributeur										
Quote-part des APRA (M\$)	29,8	34,3	34,0	27,0	14,4	25,3	28,7	33,8	30,8	29,3
Quote-part selon répartition du coût de retraite (%) ²	30%	30%	30%	30%	29%	28%	27%	27%	27%	27%

² De 2009 à 2015, le coût des employés retraités n'était pas inclus dans le taux des avantages sociaux. Afin de rendre l'information comparable de 2009 à 2018, le taux de répartition du coût de retraite a été appliqué au coût total des autres régimes afin d'estimer une quote-part pour le Transporteur et le Distributeur.

Engagement n° 6

Veillez compléter le tableau R-4.4 de la pièce [B-0015](#), en fournissant les quotes-parts (%) du Transporteur et du Distributeur selon la méthode de répartition des frais corporatifs en prenant l'hypothèse qu'ils étaient appliqués aux autres composantes du coût de retraite, de 2009 à 2016.

Réponse à l'engagement n° 6 :

- 1 Les informations demandées pour les années 2009 à 2018 sont présentées
- 2 dans le tableau E-6.

Tableau E-6
Quotes-parts du Transporteur et du Distributeur selon la méthode de répartition des frais corporatifs pour les années 2009 à 2016

Coût de retraite	Réel							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Référentiel	PCGR	PCGR	PCGR	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS / US GAAP	US GAAP
Coût des services rendus	161	227	281	323	379	345	441	424
Autres composantes du coût de retraite	(99)	(206)	(158)	(167)	144	4	(25)	(324)
Total Hydro-Québec	62	21	123	156	523	349	416	100

Transporteur								
Coût des services rendus								
Quote-part du coût des services rendus (M\$)	27,5	38,8	48,0	55,1	65,0	59,9	77,7	76,7
Quote-part du coût des services rendus (%) ¹	17%	17%	17%	17%	17%	17%	18%	18%
Autres composantes								
Quote-part des autres composantes (M\$)	(26,9)	(57,5)	(45,3)	(48,9)	44,8	1,2	(7,8)	(104,3)
Quote-part des autres composantes	27%	28%	29%	29%	31%	31%	31%	32%
Méthode des frais corporatifs (%)								

Distributeur								
Coût des services rendus								
Quote-part du coût des services rendus (M\$)	48,4	68,3	84,5	98,1	111,7	97,2	117,2	112,4
Quote-part du coût des services rendus (%) ¹	30%	30%	30%	30%	29%	28%	27%	27%
Autres composantes								
Quote-part des autres composantes (M\$)	(30,2)	(65,3)	(48,5)	(53,9)	44,5	1,2	(7,7)	(97,2)
Quote-part des autres composantes	30%	32%	31%	32%	31%	30%	31%	30%
Méthode des frais corporatifs (%)								

¹ Afin que les montants soient comparables pour les années 2009 et 2010, les hypothèses de 2011 ont été utilisées pour calculer un coût de retraite comparable aux autres années (voir explication à la note 1 au tableau de l'engagement # 4).

Autres régimes	Réel							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Référentiel	PCGR	PCGR	PCGR	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS / US GAAP	US GAAP
Coût des services rendus	38	45	44	43	48	41	44	45
Autres composantes du coût de retraite	61	69	69	46	1	49	64	75
Total Hydro-Québec	99	114	113	89	49	90	108	120

Transporteur								
Coût des services rendus								
Quote-part du coût des services rendus (M\$)	6,5	7,7	7,5	7,3	8,2	7,1	7,8	8,1
Quote-part selon répartition du coût de retraite (%) ²	17%	17%	17%	17%	17%	17%	18%	18%
Autres composantes								
Quote-part des autres composantes (M\$)	16,6	19,3	19,8	13,5	0,3	15,3	19,9	24,2
Quote-part des autres composantes	27%	28%	29%	29%	31%	31%	31%	32%
Méthode des frais corporatifs (%)								

Distributeur								
Coût des services rendus								
Quote-part du coût des services rendus (M\$)	11,4	13,5	13,2	13,1	14,2	11,5	11,7	11,9
Quote-part selon répartition du coût de retraite (%) ²	30%	30%	30%	30%	29%	28%	27%	27%
Autres composantes								
Quote-part des autres composantes (M\$)	18,6	21,9	21,2	14,9	0,3	14,9	19,8	22,5
Quote-part des autres composantes	30%	32%	31%	32%	31%	30%	31%	30%
Méthode des frais corporatifs (%)								

² De 2009 à 2015, le coût des employés retraités n'était pas inclus dans le taux des avantages sociaux. Afin de rendre l'information comparable de 2009 à 2016, le taux de répartition du coût de retraite a été appliqué au coût total des autres régimes afin d'estimer une quote-part pour le Transporteur et le Distributeur.

Engagement n° 7

Veillez fournir le détail du calcul des quotes-parts de l'année de base 2017, de l'année témoin 2018 ainsi que l'année autorisée 2017 du Transporteur et du Distributeur, présentées au tableau R-4.4 à la pièce [B-0015](#):

Année témoin 2018	Coût de retraite	Autres régimes
Transporteur :		
Quote-part du coût des services rendus	20%	20%
Quote-part des autres composantes	33%	33%
Distributeur :		
Quote-part du coût des services rendus	27%	27%
Quote-part des autres composantes	30%	30%

Réponse à l'engagement n° 7 :

1

Les informations demandées sont présentées dans les tableaux E-7A et E-7B.

Tableau E-7A
Détail du calcul des quotes-parts du coût de retraite et du coût des autres régimes (coûts des services rendus) selon les méthodes actuelle et proposée

Transporteur	Inducteurs			Année autorisée 2017		Année de base 2017		Année témoin 2018	
	Libellé	Description	Formule	Coût de retraite	Autres régimes	Coût de retraite	Autres régimes	Coût de retraite	Autres régimes
Masse salariale	Salaires de base	Répartition des ASF à l'ensemble des unités proportionnellement aux salaires de base de l'unité sur les salaires de base d'Hydro-Québec.	<u>Salaires de base de l'unité</u> Salaires de base d'Hydro-Québec	15%	15%	16%	16%	16%	16%
Charges de services partagés (provenant des unités fournisseurs)	Services partagés consommés	Répartition des ASF des Fournisseurs de services partagés et des unités corporatives aux unités proportionnellement aux services partagés consommés par l'unité.	<u>Services partagés consommés de l'unité</u> Services partagés d'Hydro-Québec	5%	6%	7%	7%	7%	7%
Coûts capitalisés	Heures aux investissements	ASF de l'unité multipliés par le % d'effort aux investissements de l'unité.	<u>Heures aux invest. de l'unité</u> Heures productives de l'unité	-4%	-4%	-4%	-4%	-4%	-4%
Frais corporatifs (provenant des unités corporatives)	- Charges primaires à l'exploitation - Valeur nette des immobilisations - Services partagés consommés par l'unité.	ASF des unités corporatives non considérés dans les services partagés multipliés par le taux de répartition des frais corporatifs : - 50% selon les charges primaires à l'exploitation, - 50% selon la valeur nette des immobilisations, - Répartition des unités fournisseurs selon les services partagés consommés par les unités opérationnelles	Voir le calcul présenté au tableau suivant de l'engagement #7	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Total				18%	19%	20%	20%	20%	20%

Distributeur	Inducteurs			Année autorisée 2017		Année de base 2017		Année témoin 2018	
	Libellé	Description	Formule	Coût de retraite	Autres régimes	Coût de retraite	Autres régimes	Coût de retraite	Autres régimes
Masse salariale	Salaires de base	Répartition des ASF à l'ensemble des unités proportionnellement aux salaires de base de l'unité sur les salaires de base d'Hydro-Québec.	<u>Salaires de base de l'unité</u> Salaires de base d'Hydro-Québec	24%	24%	24%	24%	24%	24%
Charges de services partagés (provenant des unités fournisseurs)	Services partagés consommés	Répartition des ASF des Fournisseurs de services partagés et des unités corporatives aux unités proportionnellement aux services partagés consommés par l'unité.	<u>Services partagés consommés de l'unité</u> Services partagés d'Hydro-Québec	8%	9%	9%	9%	10%	10%
Coûts capitalisés	Heures aux investissements	ASF de l'unité multipliés par le % d'effort aux investissements de l'unité.	<u>Heures aux invest. de l'unité</u> Heures productives de l'unité	-7%	-7%	-7%	-7%	-8%	-8%
Frais corporatifs (provenant des unités corporatives)	- Charges primaires à l'exploitation - Valeur nette des immobilisations - Services partagés consommés par l'unité.	ASF des unités corporatives non considérés dans les services partagés multipliés par le taux de répartition des frais corporatifs : - 50% selon les charges primaires à l'exploitation, - 50% selon la valeur nette des immobilisations, - Répartition des unités fournisseurs selon les services partagés consommés par les unités opérationnelles	Voir le calcul présenté au tableau suivant de l'engagement #7	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Total				26%	27%	27%	27%	27%	27%

Note : Pour les pourcentages de l'année autorisée, l'écart avec les tableaux E-2C et E-2D provient des arrondis au présent tableau.

La méthode de répartition actuelle présentée au tableau E-7A est également celle utilisée pour les autres composantes, tant pour le coût de retraite que pour le coût des autres régimes. Le tableau E-7B quant à lui, présente la méthode proposée pour répartir les autres composantes.

Tableau E-7B
Détail du calcul des quotes-parts du coût de retraite et du coût des autres régimes (autres composantes) selon la méthode proposée

			Autorisée 2017	Année de base 2017	Année témoin 2018
	Inducteurs	Explication	%	%	%
HQ TransÉnergie					
Étape 1					
	Charges primaires à l'exploitation	Charges primaires à l'exploitation de l'unité sur les charges primaires de l'entreprise - Pondération de 50 %	8 %	8 %	8 %
	Immobilisations nettes	Immobilisations nettes de l'unité sur les immobilisations nettes de l'entreprise- Pondération de 50 %	17 %	17 %	18 %
Étape 2					
	Part des unités fournisseurs redistribuée aux unités opérationnelles ¹	Consommation de produits et services en facturation interne de l'unité sur la facturation interne des unités opérationnelles ¹	8 %	8 %	7 %
			33 %	33 %	33 %
HQ Distribution					
Étape 1					
	Charges primaires à l'exploitation	Charges primaires à l'exploitation de l'unité sur les charges primaires de l'entreprise - Pondération de 50 %	14 %	13 %	13 %
	Immobilisations nettes	Immobilisations nettes de l'unité sur les immobilisations nettes de l'entreprise- Pondération de 50 %	8 %	8 %	8 %
Étape 2					
	Part des unités fournisseurs redistribuée aux unités opérationnelles ¹	Consommation de produits et services en facturation interne de l'unité sur la facturation interne des unités opérationnelles ¹	7 %	8 %	9 %
			29 %	29 %	30 %

¹ Unités opérationnelles : Producteur, Transporteur et Distributeur